



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 10 OCT. 2016

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections  
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par :

M<sup>me</sup> Blandine CALVEZ ☎ 03.22.97.80.43

M. Fabrice GUYART ☎ 03.22.97.80.61

Fax : 03.22.97.81.93

[pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr)

Référence à rappeler : DAJAL/BECCL/ n° 2016-0236

**Le préfet de la Somme**

à

**Monsieur le président du Conseil  
départemental de la Somme**

**Mesdames et Messieurs les maires du département  
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements  
publics de coopération intercommunale du département**

En communication à

Mesdames les sous-préfètes de Montdidier et Péronne  
Monsieur le sous-préfet d'Abbeville

**Objet :** Catalogue des délibérations de fiscalité directe locale 2016.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution du catalogue des délibérations de fiscalité directe locale 2016.

Ce catalogue dresse la liste des délibérations relatives à la fiscalité directe locale et propose des modèles afin de faciliter la rédaction de ces dernières par les collectivités.

Ces documents sont consultables sur le portail du ministère de l'Intérieur dédié aux collectivités locales, à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> (rubrique : *Finances locales / Les recettes / La fiscalité locale / La fiscalité directe*).

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Charles GERAY